

LA FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'UN QUÉBEC SOUVERAIN



IRAI n° XVI
Note 8
Octobre 2023

NICOLAS MARCEAU

LA FAISABILITÉ
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
D'UN QUÉBEC SOUVERAIN

LA FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'UN QUÉBEC SOUVERAIN

Nicolas MARCEAU

IRAI n° XVI

Note n° 8 (Version finale)

Octobre 2023

Édition : IRAI

© IRAI, 2023

Photo de couverture : Dany Larouche, designer graphique

Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales

www.irai.quebec

info@irai.quebec

À propos de l'IRAI

Fondé en 2016, l'IRAI est un institut de recherche indépendant et non partisan qui a pour mission de réaliser et de diffuser des travaux de recherche sur les enjeux relatifs aux thèmes de l'autodétermination des peuples et des indépendances nationales. L'IRAI vise ainsi à améliorer les connaissances scientifiques et à favoriser un dialogue citoyen ouvert et constructif autour de ces thèmes.

L'IRAI s'intéresse autant aux enjeux nationaux qu'internationaux et fait appel à des expert-e-s d'ici et d'ailleurs. Ces chercheuses et chercheurs mènent leurs travaux de manière indépendante et suivant une approche scientifique. Les publications de l'IRAI sont soumises à un processus d'évaluation par les pairs.

L'IRAI est un organisme sans but lucratif entièrement financé par les dons du public.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 9 |
| 1. L'ÉCONOMIE D'UN QUÉBEC SOUVERAIN | 11 |
| 1.1. Des institutions fondamentales robustes | 11 |
| 1.2. Une population active élargie et compétente | 12 |
| 1.3. Des infrastructures publiques de qualité | 14 |
| 1.4. Un positionnement géographique enviable et d'abondantes ressources | 15 |
| 1.5. Un tissu industriel diversifié | 16 |
| 1.6. Un potentiel à réaliser | 17 |
| 2. LES FINANCES PUBLIQUES D'UN QUÉBEC SOUVERAIN | 18 |
| 2.1. Préliminaires | 18 |
| 2.2. Analyses financières pro forma: principales hypothèses et implications | 19 |
| 2.3. La nécessité de tenir compte de l'ensemble des éléments pertinents | 20 |
| 2.4. Les études les plus importantes | 23 |
| 2.4.1. Étude <i>pro forma</i> de la commission Bélanger-Campeau, 1991 | 23 |
| 2.4.2. Étude du Secrétariat à la restructuration, 1994 | 24 |
| 2.4.3. Étude <i>pro forma</i> du Parti québécois, 2005 | 27 |
| 2.4.4. Étude <i>pro forma</i> de Maxime Duchesne, 2016 | 28 |
| 2.5. Qu'advient-il de nos accords commerciaux? | 29 |
| 2.6. Les accords commerciaux internationaux | 30 |
| 2.7. L'intérêt à conclure | 31 |
| CONCLUSION | 35 |



LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|-------|---|
| ACÉUM | <i>Accord Canada États-Unis Mexique</i> |
| AECG | <i>Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne</i> |
| ALÉ | <i>Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis</i> |
| ALÉNA | <i>Accord de libre-échange nord-américain</i> |
| chap. | chapitre |
| DC | District of Columbia |
| dir. | directeur |
| FMI | Fonds monétaire international |
| HH | Indice de Herfindahl-Hirschmann |
| ISQ | Institut de la statistique du Québec |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OIF | Organisation internationale de la Francophonie |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PTPGP | <i>Partenariat transpacifique global et progressiste</i> |
| vol. | volume |

NOTE BIOGRAPHIQUE



Nicolas Marceau

Professeur titulaire au département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal

Nicolas MARCEAU est titulaire d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université de Montréal (1986), d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal (1988) et d'un doctorat en économie de Queen's University (1992). Professeur adjoint au Département d'économie de l'Université Laval de 1992 à 1996, il est aujourd'hui professeur titulaire au département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal où il enseigne depuis 1996. Il a été directeur, vice-président et président de la Société canadienne de science économique. Il fut membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal du gouvernement du Québec en 2001 et 2002. Directeur du Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE) de 2002 à 2005, il a siégé au Comité sur les finances publiques et la fiscalité de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain de 2003 à 2009 ainsi qu'au Comité directeur du Rendez-vous stratégique sur l'économie de l'Institut du Nouveau Monde en 2005 et en 2006. Élu député du Parti québécois dans la circonscription de Rousseau lors de l'élection partielle du 21 septembre 2009, il fut réélu membre de l'Assemblée nationale en 2012 et en 2014. Il a occupé la fonction de ministre des Finances et de l'Économie du 19 septembre 2012 au 23 avril 2014 au sein du gouvernement dirigé par la Première ministre Pauline Marois. Il a également agi comme vice-président de la Commission des institutions en 2015 et 2016 ainsi que comme vice-président de la Commission des finances publiques de 2016 à 2018. Il est administrateur au Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) depuis novembre 2018.

LA FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'UN QUÉBEC SOUVERAIN

Nicolas Marceau*

INTRODUCTION

Dans les débats publics du passé sur la souveraineté du Québec, une certaine confusion a régné quant aux concepts d'« économie » et de « finances publiques ». Cette confusion a été alimentée par les raccourcis intellectuellement malhonnêtes des fédéralistes, toujours prêts aux manœuvres les plus grossières pour faire peur aux Québécois¹.

L'économie du Québec désigne l'ensemble des activités de production et de consommation de biens et services sur le territoire québécois. La santé de notre économie dépend notamment de ses institutions, du niveau de scolarisation de la main-d'œuvre, du fonctionnement du marché du travail, de la structure industrielle, de la disponibilité de ressources naturelles, de la quantité et de la qualité des infrastructures publiques, de l'investissement et de l'épargne, des exportations et des importations, et aussi, bien sûr, de l'activité de l'État québécois et du secteur public plus généralement.

Quant aux finances publiques du Québec, cela réfère spécifiquement à la santé financière de l'État québécois, laquelle dépend de ses recettes et de ses dépenses, de ses investissements en infrastructure et de sa dette.

Il peut bien sûr y avoir un lien entre la santé de l'économie d'un territoire et celle des finances publiques de l'État agissant sur ce territoire. En théorie, quand une économie est développée et riche, les problèmes de finances publiques peuvent être plus facilement réglés, car on dispose alors de la richesse nécessaire pour apporter les correctifs appropriés. Mais entre la théorie et la réalité, il peut y avoir un certain écart. Car en fait, la gestion des finances publiques est avant tout un problème politique, et les économies très développées n'échappent pas à cette réalité. Par exemple – les cas des États-Unis d'Amérique ou de l'Alberta viennent ici en tête –, quand la population s'est habituée à un fardeau fiscal faible, il peut être politiquement difficile, voire impossible, d'accroître les impôts et taxes pour résorber un déficit. Bref, même

* Le texte de la présente note de recherche résulte d'une collaboration avec Jean-Denis Garon, député de Mirabel à la Chambre des Communes du Canada et professeur au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal. Il a été publié à l'origine dans l'ouvrage intitulé *Une fois le Québec souverain* chez VLB Éditeur en 2022. Je suis bien sûr seul responsable du contenu de la nouvelle version du texte de la présente note.

¹ Par exemple, le premier ministre Philippe Couillard, faisant référence à des éléments spécifiques de finances publiques – la péréquation et les comptes économiques provinciaux – affirmait en 2015 que la souveraineté serait une « catastrophe économique et financière » pour le Québec. Or, le fait de se priver de la péréquation viendrait bien sûr réduire les revenus de l'État québécois et aurait un impact sur nos finances publiques, mais aucun sur notre économie. Voir Martin Ouellet, « La souveraineté serait une catastrophe pour l'économie, selon Couillard », *L'Actualité*, 14 mars 2015.

dans une économie développée et riche, des problèmes de finances publiques peuvent survenir et les rétablir peut-être un grand défi².

Il y a donc des pays riches dont les finances publiques sont en bonne santé, mais il y en a aussi qui souffrent de déficits chroniques et qui ont une dette très importante – comme les États-Unis d'Amérique³. De la même manière, les pays dont l'économie est moins développée ont souvent des finances publiques plus fragiles, mais ce n'est pas universel et on en trouvera dont les finances publiques sont raisonnablement en ordre⁴.

Les travaux passés sur l'accession du Québec à la souveraineté ont surtout porté sur les finances publiques et moins sur l'économie d'un Québec souverain. Cela s'explique, bien sûr, mais cela est, d'une certaine manière, surprenant, car dès lors qu'on est convaincu

que l'économie d'un Québec souverain serait en santé, on peut conclure que ses finances publiques pourraient également l'être⁵.

Avant la pandémie de la Covid-19, il était raisonnable d'affirmer que l'économie et les finances publiques du Québec étaient en bonne santé. Il y avait bien sûr des défis, et il y en aura toujours, mais de manière générale, les indicateurs les plus importants de santé de notre économie (croissance du PIB, création d'emplois, taux de chômage, rythme des investissements) et de nos finances publiques (équilibre budgétaire, taux d'endettement, niveau et qualité des services publics en lien avec le fardeau fiscal) pointaient dans la bonne direction. Alors quel impact pourrait avoir la souveraineté sur notre économie (1) et sur nos finances publiques (2)?



² Un exemple de deux économies développées et solides mais dont les finances publiques sont dans des états passablement différents est celui de la France et l'Allemagne. En 2019, alors que l'Allemagne enregistrait un surplus de 1,5 % de son PIB, la France réalisait, elle, un déficit d'un peu plus de 3 % de son PIB. Ces différences ne découlent pas de niveaux de richesse différents, mais plutôt de facteurs politiques. Sur ce sujet, lire Étienne Lefebvre, « Le grand écart franco-allemand », *Les Échos*, 15 janvier 2020.

³ Selon l'OCDE, en 2018 et donc avant la pandémie, le déficit américain s'élevait à 6,59 % de son PIB, ce qui était tout simplement hors norme. En guise de comparaison, et alors que le Canada est moins riche que les États-Unis, le déficit canadien s'élevait 0,40 % de son PIB. Bien sûr, il serait relativement simple de réduire le déficit américain – par exemple en augmentant les impôts –, mais cela semble tout simplement impossible, au vu de l'intense polarisation politique qui y a cours et de ce qui en découle: une complète incapacité des élus à trouver un compromis. Sur les déficits, voir OCDE Données, *Déficit des administrations publiques*, 2020.

⁴ Un indicateur de la santé des finances publiques est le rapport de la dette nette au PIB. Selon le Fonds monétaire international (FMI), en 2016, pour l'ensemble des administrations publiques, le rapport de la dette nette au PIB des États-Unis s'élevait à 101,3 %, alors que celui de nombreux pays beaucoup moins riches était bien plus faible, s'élevant à 41,7 % pour l'Uruguay, à 43,3 % pour la Pologne, 45,7 % pour l'Afrique du Sud et à 47,8 % pour le Brésil. C'est donc dire que sur la base du seul critère de la dette nette, des pays plus pauvres que les États-Unis ont des finances publiques en meilleure santé. Il ne faut cependant pas interpréter ces chiffres isolément, sans tenir compte des autres facteurs, notamment de l'incroyable richesse des États-Unis qui leur permettrait, en cas de pépins, de se sortir de leurs difficultés. Voir le Tableau W2 aux pages 5-7 dans International Monetary Fund, *Government Finance Statistics: Yearbook 2018*, Washington DC, 2018.

⁵ Dans la mesure bien sûr où le gouvernement en place a la volonté politique de régler d'éventuels problèmes de finances publiques.

1. L'ÉCONOMIE D'UN QUÉBEC SOUVERAIN

L'économie d'un Québec souverain aura des forces et des faiblesses équivalentes à celle du Québec actuel. Les facteurs « fondamentaux » de notre économie doivent être au cœur de l'analyse, car ils sont à la source de notre capacité productive. Par conséquent, ils déterminent notre potentiel de croissance économique et de création de richesse.

La performance économique d'un Québec souverain sera donc, pour l'essentiel, déterminée par le potentiel de notre économie. Ce potentiel, déjà en place, que nous avons pris longtemps à bâtir, dépend de nos investissements à long terme dans notre capital humain,

intellectuel, physique et technologique. Évidemment, le potentiel de notre économie perdurera très largement au lendemain d'un référendum gagnant: il ne s'évanouira pas en fumée comme on l'a laissé sous-entendre. Ce potentiel est, ni plus ni moins, l'ingrédient qui fera notre succès. Et alors qu'il est sous-exploité au sein de la fédération canadienne, un Québec souverain sera en mesure de le réaliser pleinement.

Pour bien apprécier l'impact de la souveraineté sur l'économie québécoise, il faut passer en revue les facteurs fondamentaux qui en déterminent le potentiel.

1.1 Des institutions fondamentales robustes

Lorsqu'on pense à la performance économique d'un pays, on s'intéresse souvent à des variables comme la croissance, l'investissement ou les exportations. On tente également de comprendre ce qui explique l'évolution de ces indicateurs, par exemple la taxation, l'esprit d'entreprise, la disponibilité de la main-d'œuvre, etc.

Toutefois, les sources profondes de notre capacité à générer de la croissance économique se trouvent dans nos institutions fondamentales, ce que l'on peut définir comme « les règles du jeu ou, plus formellement, les contraintes imposées par les collectivités humaines qui façonnent les interactions humaines »⁶. Parmi celles-ci, on pense par exemple au respect de la règle de droit et à l'attachement à la démocratie. Ces institutions sont bien sûr le fruit de décisions collectives et elles tendent à bien prédire le succès économique d'un pays si elles ont persisté⁷. Tel est assurément le cas pour le Québec. Dans une perspective de long terme, ses fondements institutionnels garantissent son succès économique en tant que pays souverain.

Les fondements institutionnels d'une économie sont beaucoup plus importants qu'on pourrait le croire et ils ont été trop peu pris en compte dans l'évaluation du potentiel économique d'un Québec souverain. Ainsi, on a parfois utilisé la performance des pays ayant acquis leur indépendance au cours du XX^e siècle pour tenter de prévoir ce qui se produirait dans un Québec souverain. Or, de nombreux pays ayant fait leur entrée à l'ONU au cours des 75 dernières années sont le produit direct des guerres de décolonisation, de l'effondrement de l'Union soviétique ou, pire, de conflits ethniques destructeurs – par exemple dans les Balkans ou au Timor-Leste. Dans plusieurs cas, ces pays ne disposaient pas des institutions fondamentales favorisant le développement économique. D'ailleurs, certains ne sont, à ce jour, que des démocraties de façade. Inférer sur l'impact de la souveraineté du Québec sur la base de ce qui s'est produit ailleurs est un exercice problématique et trompeur, si ces pays ne disposaient pas d'institutions fondamentales comme les nôtres.

⁶ Douglass C. North, *Institutions, Institutional Change, and Economic Performance*, New York, Cambridge University Press, 1990.

⁷ Voir les nombreux cas rapportés dans Daron Acemoglu, Simon Johnson et James A. Robinson, « Institutions as a Fundamental Cause of Long-Run Growth », dans Philippe Aghion et Steven F. Durlauf (dir.), *Handbook of Economic Growth*, vol. 1, Partie A, Elsevier, 2005, p. 385-472 et Daron Acemoglu et James A. Robinson, *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*, New York, Crown Business, 2012.

Pour sa part, un Québec souverain sera démocratique. Notre histoire, qui inclut un Régime français, une période d'occupation militaire ainsi qu'une pléthore de constitutions imposées par la Couronne britannique puis par le reste du Canada, laisse entrevoir une société québécoise respectueuse de la règle de droit et fortement attachée à la démocratie. Une étude soignée de notre passé constitue, bien qu'elle soit imparfaite, une quasi-garantie. Dès que le parlementarisme britannique fut introduit dans la colonie, le peuple québécois s'est montré particulièrement apte à en maîtriser les rouages. En définitive, les Québécois ne connaissent guère autre chose que la démocratie comme outil de prise de décision collective.

L'organisation des pouvoirs de l'État fait également partie de nos institutions fondamentales. La séparation entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire est une tradition bien ancrée au Québec. Peu importe le régime politique qui sera choisi aux lendemains de la souveraineté, l'on ne peut guère douter que cette organisation sera remise en cause.

Une institution d'importance, s'il en est une, est le respect de la règle de droit et des contrats. Sans cela, aucune économie capitaliste

mixte ne saurait prospérer, puisque c'est sur cette institution que reposent la protection des investissements et les incitatifs privés à créer de la richesse. Un Québec souverain continuera assurément de faire respecter son *Code civil*, que nous avons utilisé pendant presque toute notre histoire.

Le Québec a également une tradition de respect des droits fondamentaux. Adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1975 et entrée en vigueur l'année suivante, la *Charte des droits et libertés de la personne* a d'ailleurs précédé l'intégration de la *Charte canadienne des droits et libertés* dans la Constitution du Canada en 1982. Cela ne signifie évidemment pas qu'un Québec souverain serait exempt de débats sur la hiérarchie ou encore les conflits entre les droits individuels et les droits collectifs. Cela est inévitable dans une société en évolution. Mais étant donné l'attachement des Québécois aux droits et libertés individuels, il ne fait aucun doute que le Québec souverain se doterait d'une charte et qu'elle procurerait de véritables garanties à tous ses citoyens.

1.2 Une population active élargie et compétente

Le capital humain est un facteur de production de première importance. La formation et la scolarisation de la main-d'œuvre améliorent sa productivité. Une main-d'œuvre polyvalente attire aussi des investissements en capital physique. L'accession du Québec à la souveraineté pourrait occasionner des changements structurels dans certains de nos secteurs d'activité⁸ et une main-d'œuvre formée et flexible sera un grand atout. Par ailleurs, le taux de participation au marché du travail est également un déterminant de notre capacité productive. Plus les Québécois en âge de travailler décideront d'intégrer le marché du travail et plus nous serons en mesure de créer de la richesse.

Commençons par ce dernier élément: la participation au marché du travail. Depuis les années 1990, le Québec a fait des avancées

majeures pour faciliter la conciliation travail-famille et pour favoriser l'égalité des femmes et des hommes sur le marché du travail. On pense naturellement à la *Loi sur l'équité salariale*, à la mise sur pied des Centres de la petite enfance, aux subventions aux services de garde ainsi qu'à la mise en place du régime québécois d'assurance parentale. Ces politiques étaient et sont encore, à bien des égards, beaucoup plus développées que dans le reste du Canada et de l'Amérique du Nord.

Ces politiques ont joué un rôle fondamental dans l'intégration des femmes sur le marché du travail. Au début des années 2000, les Québécoises étaient moins présentes sur le marché du travail que les Ontariennes, en dépit d'une progression rapide de leur taux d'activité. En 2001, 62 % des Québécoises de 15 à 64 ans étaient actives sur le marché

⁸ Pierre Fortin, « La question de l'emploi au Québec: La photo et le film », dans *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, volume 1, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Volume 1: *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, Assemblée Nationale du Québec, 1991, p. 167-241.

du travail contre 71 % des Ontariennes⁹. Le taux québécois a par la suite poursuivi sa progression à la hausse, s'établissant à 69 % en 2007, pour finalement rejoindre et dépasser le taux ontarien dans les dernières années. Nos politiques familiales ne sont probablement pas étrangères au fait que les parents de jeunes enfants sont plus susceptibles d'occuper un emploi qu'auparavant, avec un effet positif sur notre revenu national¹⁰.

Le retard des Québécois en matière d'éducation et de scolarisation au début des années 1960 a été bien diagnostiqué par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Commission Parent) en 1963. La prise de conscience de ce grave problème a mené à de profondes réformes de notre système d'éducation qui ont porté fruits. À l'heure actuelle, le Québec est la province canadienne où le taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire est le plus élevé chez les 25-64 ans¹¹. À cet égard, on doit souligner notre système collégial unique, qui joue toujours un rôle positif majeur en faveur de la diplomation postsecondaire. Ajoutons que dans les comparaisons internationales, nos élèves performant mieux en mathématiques, tel que mesuré par les tests du Programme international de suivi des acquis (PISA), que ceux du reste du Canada et des grandes puissances européennes¹². À cela s'ajoutent les programmes de formation de la main-d'œuvre pilotés par le gouvernement du Québec qui,

de façon répétée, a dû se battre pour faire reconnaître ses compétences et son autonomie en la matière¹³.

Notre bassin actuel de compétences est diversifié, polyvalent et de qualité mondiale, et cela a des conséquences bien tangibles sur notre dynamisme économique. En définitive, la productivité d'un Québec souverain reposerait largement sur son capital humain, lequel serait en bonne partie hérité du passé. À cet égard, nous avons toutes les raisons d'être confiants, car nous y avons énormément investi dans les dernières décennies.

Les avancées québécoises des dernières années dans le domaine de l'automatisation et de l'intelligence artificielle démontrent bien cette réalité, alors que la présence à Montréal de la plus grande communauté universitaire du monde dans ce secteur a joué un rôle déterminant dans la création d'une nouvelle grappe industrielle en pleine croissance¹⁴. D'autres nouvelles filières d'emplois, qui requièrent également un haut niveau de savoir et de scolarisation, se sont développées. C'est notamment le cas des métiers exigeant des connaissances avancées en programmation et en méthodes statistiques avancées, lesquelles constituent les compétences nécessaires au développement d'algorithmes modernes. Or, le Québec a été en mesure de prendre ce virage, particulièrement dans la région métropolitaine.

Bien sûr, cela ne signifie pas que nous n'ayons pas de progrès à faire. Nous devons continuer nos efforts collectifs contre le décrochage scolaire chez les garçons¹⁵. Nous devons aussi

⁹ Mario Fortin, « Mise-à-jour de l'étude "La question de l'emploi au Québec: La photo et le film" », 2001, mise à jour de l'étude de Pierre Fortin, « La question de l'emploi... » *op. cit.*

¹⁰ Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, « L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux », *Interventions Économiques*, vol. 47, 2013.

¹¹ Statistique Canada, « Indicateurs de l'éducation au Canada: Une perspective internationale, 2018 », *Le Quotidien*, 11 décembre 2018.

¹² *Ibid.*

¹³ Alain-G. Gagnon et Jean-Denis Garon, « Constitutional and Non-constitutional Ssymmetries in the Canadian federation: an Exploration into the Policy Fields of Immigration and Manpower training », dans Patricia Popelier et Maya Sahadzic (dir.), *Constitutional Asymmetries in Multinational Federalism: Managing Multinationalism in Multi-Tiered Systems*, Toronto, Palgrave Macmillan, 2019.

¹⁴ Voir la page dédiée à l'intelligence artificielle chez Investissement Québec.

¹⁵ Malgré des progrès significatifs réalisés depuis 20 ans, le taux de décrochage du secondaire au Québec s'élevait, en 2018-2019, à 14,2 % pour l'ensemble des jeunes, et à 17,8 % pour les garçons. Ces taux sont trop élevés et il ne fait aucun doute que des efforts doivent être poursuivis pour les réduire. Les taux de décrochage rapportés ici correspondent au « taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification au secondaire en formation générale des jeunes », tirés du graphique de la page 6 de l'étude du Ministère de l'Éducation du Québec, *Le taux de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes: méthodologie*, Québec, Gouvernement du Québec, 2021.

nous assurer d'une bonne intégration des immigrants au sein du marché du travail¹⁶. Des efforts doivent également être consentis pour mieux occuper notre territoire et pour amenuiser les disparités régionales en matière d'éducation. Mais, somme toute, nous n'avons rien à envier au Canada, ni d'ailleurs à la grande majorité des pays de l'OCDE. Aucune nation n'est parfaite et toutes peuvent progresser.

Si la question de l'émigration d'une main-d'œuvre anglophone qualifiée a été l'objet de débats lors des campagnes référendaires de 1980 et de 1995, la situation a considérablement changé depuis, et les Québécois francophones sont aujourd'hui plus éduqués et plus productifs qu'ils ne l'étaient. L'émigration d'une partie de la main-d'œuvre anglophone à la suite d'un référendum gagnant demeure bien sûr une possibilité, et cela n'est assurément pas

souhaitable, mais tout laisse croire que l'impact d'une telle émigration demeurerait plutôt limité dans un contexte où le Québec dispose aujourd'hui d'un vaste bassin de talents.

Par ailleurs, on sait que certains sièges sociaux ont quitté le Québec à l'époque du premier référendum. Pour la suite des choses, rien n'empêcherait un Québec souverain d'organiser sa politique industrielle de manière à éviter les départs pour ainsi maintenir ses grandes grappes industrielles. On pense par exemple à l'intelligence artificielle, greffée à l'écosystème universitaire montréalais, ou à l'aérospatiale. Si des questions linguistiques ou politiques se posaient dans l'avenir, force est de constater que le Québec pourrait offrir à ces secteurs stratégiques des appuis impossibles à refuser, si tel était son désir.

1.3 Des infrastructures publiques de qualité

On a trop souvent tendance à considérer les infrastructures publiques comme des biens de consommation. Or, ce parc d'actifs joue un rôle crucial dans la création de richesse collective. S'il est vrai que pour produire des biens et services, l'entreprise privée doit investir pour se constituer un capital fixe privé – en bâtiments et en machines et équipements –, il est tout aussi vrai que ce capital fixe privé doit être complété par un capital public de qualité prenant la forme d'infrastructures publiques. Ce capital public n'inclut pas seulement les infrastructures de transport – routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires – nécessaires au transport efficace des biens et des personnes. On y retrouve aussi des infrastructures environnementales, comme celles de traitement des eaux, des infrastructures culturelles comme les musées, de même que des infrastructures touristiques, éducatives et de santé. C'est sans compter Hydro-Québec, une société d'État dont le gouvernement du Québec est le seul actionnaire et qui joue un rôle central à la fois pour le développement régional et pour le cheminement vers l'indépendance énergétique.

L'ampleur de notre stock de capital public témoigne d'un niveau très élevé de développement. Malgré cela, l'impression est parfois donnée que les infrastructures du Québec sont insuffisantes ou détériorées. Pourtant, le Québec a comblé un retard important en matière d'infrastructures publiques dans les années 1970. Par la suite, pendant quelques décennies, l'État québécois n'en a pas priorisé l'entretien. Cela fait en sorte qu'une proportion importante de nos installations, particulièrement dans le domaine des transports et de l'éducation, ont eu une durée de vie écourtée ou ont atteint leur fin de vie utile en même temps. Ce réel problème, temporaire, se réglera notamment grâce au Plan québécois des infrastructures, dont l'objectif est d'assurer un développement plus ordonné de notre parc d'infrastructures publiques. Cela implique de remédier d'abord au déficit d'entretien des infrastructures vieillissantes, puis d'entretenir de manière adéquate celles qui sont plus récentes pour éviter qu'elles vieillissent prématurément, et enfin, selon les disponibilités financières, de mettre en place

¹⁶ En 2019, avant la pandémie de la Covid-19, le taux de chômage des personnes immigrantes s'élevait à 7 %, alors que celui des personnes nées au Canada n'était que de 4,6 %. Pour les personnes immigrantes, le taux de chômage était d'autant plus faible qu'elles avaient immigré il y a longtemps. Ainsi, pour les personnes ayant immigré il y a cinq (5) ans ou moins, le taux de chômage s'établissait à 11,8 %, alors que celui des personnes ayant immigré il y a plus de 10 ans s'élevait à 6,1 %. On constate donc que même dans le cas des personnes ayant immigré il y a plus de 10 ans, un écart défavorable subsistait par rapport aux personnes nées au Canada. Il y a donc lieu de travailler à mieux intégrer les personnes immigrantes pour réduire cet écart. Voir Institut de la statistique du Québec, État du marché du travail au Québec : *Bilan de l'année 2020*, Québec, Gouvernement du Québec, 2021, tableau 10.1, p. 27.

de nouvelles infrastructures stratégiques. Dans quelques années, quand le déficit d'entretien aura été effacé, le Québec sera en excellente

posture et il pourra alors plus aisément entretenir adéquatement ses infrastructures existantes et investir dans de nouvelles.

1.4 Un positionnement géographique enviable et d'abondantes ressources

Le positionnement géographique du Québec lui procure de nombreux avantages économiques. Plusieurs de ses centres industriels sont à proximité de la frontière américaine et sa proximité de plusieurs États américains de la côte Est, densément peuplés, riches et industrialisés – par exemple ceux de New York ou du Massachusetts – fait des États-Unis d'Amérique le plus grand partenaire commercial international du Québec¹⁷. Le marché américain revêt donc une importance de premier plan, assurant que « en autant que l'accès aux marchés extérieurs n'est pas trop affecté, l'effet économique de la souveraineté demeurera à peu près neutre »¹⁸.

Un segment important de la voie maritime du Saint-Laurent se trouve au Québec, ce qui lui confère un avantage stratégique majeur. Il s'agit de la plus importante voie navigable intérieure du Canada. Avec son système de canaux et d'écluses, elle relie le golfe du Saint-Laurent à l'Ontario, au Manitoba et aux États industriels du Midwest américain que sont l'Illinois et le Wisconsin¹⁹. Notre relation avec la voie maritime est complexe. D'une part, sa construction contribua à réduire l'importance stratégique de Montréal comme lieu de transbordement et à faire de Toronto la nouvelle métropole du Canada. D'autre part, et bien que plusieurs dans le reste du Canada n'osent pas l'admettre, elle nous conférerait un levier de négociation majeur lors de négociations commerciales à la suite d'un référendum gagnant. Pour cette raison, les partenaires du Québec comprennent, peut-être mieux que lui-même, l'importance stratégique de cette voie de passage obligée vers les Grands Lacs.

Le Québec est par ailleurs un important réservoir de ressources naturelles riches et diversifiées. En termes de ressources renouvelables, il faut d'abord noter son important potentiel hydroélectrique, tant exploité qu'inexploité, lequel lui assure d'un

apport énergétique stable et écologique. Récemment, le Québec a aussi entrepris l'exploitation de son potentiel éolien, et d'importantes capacités inexploitées pourraient être développées à l'avenir. Ensuite, les ressources forestières sont au cœur du développement économique de plusieurs régions. Le Québec compte enfin parmi les principaux réservoirs d'eau douce de la planète. Il possède en effet 3 % des réserves d'eau douce renouvelables du monde, et 40 % de cette eau se trouve dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent.

Les ressources non renouvelables du Québec font aussi l'envie de plusieurs nations. Ses réserves de lithium permettraient de faire rouler d'innombrables voitures électriques. Il joue également un rôle mondial dans l'extraction de fer, d'or, de zinc, de cuivre, de titane, de nickel et de niobium. Ensuite, ses réserves de terres rares sont d'une importance stratégique. Enfin, le Québec dispose aussi de réserves de pétrole et de gaz, mais dans leur cas, étant donné que le Québec est activement engagé dans la lutte aux changements climatiques, il y a tout lieu de croire qu'elles resteront inexploitées.

Si l'exploitation des ressources, notamment minières et forestières, a été une activité économique importante pendant une bonne partie de l'histoire du Québec, la Révolution tranquille a changé la donne. Le Québec en a non seulement repris la possession et le contrôle – notamment avec l'achèvement de la nationalisation de l'électricité et la création de la SOQUEM (Société québécoise d'exploration minière), de la SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières), de la SGF (Société générale de financement) et de la Caisse de dépôt et placement, mais il a aussi opéré une transition vers une économie plus moderne et plus efficace – de services, pour plus des trois quarts (3/4) – avec un secteur manufacturier bien développé.

¹⁷ Gouvernement du Québec, *Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020: Cap sur les États-Unis*, 2016.

¹⁸ Pierre Fortin, « Les conséquences économiques... », *op.cit.*, p. 591-629.

¹⁹ Formellement, la Voie maritime du Saint-Laurent débute à Montréal. Le fleuve, en aval de Montréal, n'en fait pas partie.

1.5 Un tissu industriel diversifié

Le tissu industriel du Québec est diversifié. Cela revêt une grande importance, puisque la bonne diversification d'une économie est bien souvent gage de sa stabilité. Lors de récessions ou de conflits commerciaux, tous les secteurs de l'économie ne sont pas frappés avec la même force, et dans une économie diversifiée, certains sont même épargnés, ce qui permet d'en adoucir les effets. Ajoutons que, dans un contexte où l'économie mondiale connaît de grandes et rapides mutations, il est risqué de mettre trop d'œufs dans le même panier !

Bien qu'il n'existe pas de méthodologie unique pour quantifier le degré de diversification d'une économie, certains indicateurs sont fréquemment utilisés par les économistes, dont l'indice de Herfindahl-Hirschmann (« Indice HH ») qui permet de comparer le niveau de concentration industrielle entre zones géographiques. L'Indice HH, dont la valeur se situe entre zéro et un, s'interprète simplement. Plus il s'approche de zéro, plus l'économie est diversifiée. À l'inverse, s'il est égal à un, cela signifie qu'une seule industrie accapare l'entièreté de l'économie.

Certaines provinces canadiennes ont, comme on peut s'en douter, des économies bien peu diversifiées. Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta, par exemple, ont historiquement été les moins diversifiées au Canada en raison de leur dépendance à l'industrie pétrolière et gazière²⁰. Bien au contraire, historiquement, l'économie du Québec est la plus diversifiée

au Canada, devant même l'Ontario, où les industries automobile, financière et immobilière occupent une très grande place. D'autres indicateurs de diversification mènent, essentiellement, à la même conclusion²¹.

Par ailleurs, nous disposons d'une autre « police d'assurance » en matière de diversification. En effet, l'indice HH de nos exportations montre que nous exportons une grande diversité de produits²². Sur toute la période allant de 1988 à 2016, l'indice québécois s'est maintenu suffisamment bas pour que Statistique Canada considère notre panier d'exportations comme étant hautement diversifié.

S'il est vrai que le fait d'exporter surtout vers les États-Unis d'Amérique peut rendre le Québec plus vulnérable, quelques nuances doivent être apportées. D'abord, de grands efforts pour diversifier nos partenaires commerciaux ont été faits ces dernières années. L'entrée en vigueur récente d'accords commerciaux avec l'Union européenne, le Royaume-Uni et avec plusieurs autres partenaires permettra, à terme au Québec, de mieux diversifier ses exportations²³. Cela dit, on doit aussi noter que les États-Unis d'Amérique ne constituent pas un tout homogène et que les réalités économiques varient énormément d'un État à l'autre. Dans ce contexte, l'exportation d'un grand nombre de produits vers un grand nombre d'États américains est un avantage²⁴.

²⁰ Michel Beine et Serge Coulombe, « Economic Integration and the Diversification of Regional Exports: Evidence from the Canadian-US Free Trade Agreement », *Journal of Economic Geography*, vol. 7, n° 1, 2007, p. 93-111.

²¹ Mouvement Desjardins, « The Structural Transformation of Quebec and Other Provincial Economies in the last 60 years », 2020.

²² Statistique Canada, « Measuring Canadian Exports Diversification », 2017.

²³ La question de la continuation des accords commerciaux dans un Québec souverain est abordée en fin de texte.

²⁴ Gouvernement du Québec, *Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 : Cap sur les États-Unis*, 2016.

1.6 Un potentiel à réaliser

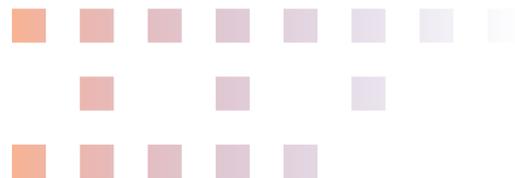
Appartenir à la fédération canadienne, avec tous les compromis que cela implique, ne permettra jamais au Québec de développer pleinement son potentiel. Cela ne veut toutefois pas dire que nous ne sommes pas prêts, économiquement, à faire face au défi de la souveraineté. Malgré les barrières du fédéralisme, le Québec a su développer son économie. Le grand potentiel décrit dans cette section explique l'essentiel de la très bonne performance économique du Québec des dernières années, avec pour résultat une nation très riche dont le niveau de développement est parmi les plus élevés au monde.

On peut constater à quel point le Québec est aujourd'hui riche en procédant à des comparaisons internationales. On évalue le plus fréquemment la richesse d'une société par le PIB par habitant – en parité de pouvoir d'achat lorsqu'on compare des économies aux monnaies différentes. L'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) a produit des classements des juridictions du monde, en y incluant le Québec. Dans le dernier classement disponible, celui de 2015-2016, le Québec se situait au 33^e rang sur 203 juridictions – soit parmi les 16 % les plus riches – à travers le monde²⁵. Le Québec se trouvait en compagnie de pays riches et modernes tels que le Royaume-Uni (26^e), la France (28^e), le Japon (29^e), la Nouvelle-Zélande (31^e), l'Italie (32^e) ou l'Espagne (35^e)²⁶.

Le haut niveau de développement du Québec peut également être constaté dans une étude du Crédit Suisse de 2014²⁷ qui fait appel

à l'indice de développement humain de l'ONU pour plusieurs États fédérés, dont le Québec. Cet indice est construit à l'aide de trois critères : le revenu par habitant, l'espérance de vie et le niveau de scolarisation. Dans ce classement de 42 pays ou États fédérés, tous parmi les plus développés du monde, le Québec se trouve au 13^e rang, devant le Danemark (16^e), la Belgique (18^e), l'Autriche (19^e), la France (23^e), la Finlande (24^e) et le Royaume-Uni (32^e). D'autres États fédérés, qui pourraient devenir souverains, affichent également une très belle performance : la Catalogne se situe au 22^e rang et l'Écosse au 25^e rang.

De tels classements confirment que le Québec serait un pays parmi les plus riches et les plus développés de la planète, devant de nombreux pays exemplaires en la matière. Notre potentiel économique qui nous a permis de nous développer et de nous joindre au groupe des nations les plus riches sera évidemment toujours en place au lendemain de la souveraineté, avec les mêmes résultats. Si le Québec était souverain demain matin, il serait le pays le plus riche de l'histoire occidentale à avoir réalisé son indépendance. Tous les autres ont franchi ce pas à des niveaux de développement inférieurs au nôtre, et aucun n'a jamais voulu revenir en arrière. Il est dans ce contexte évident que le Québec serait en mesure de réaliser avec succès la souveraineté.



²⁵ Institut de la Statistique du Québec, « Comparaisons internationales », 2020.

²⁶ On notera que ce classement peut changer légèrement, même sur une courte période, notamment en raison des fluctuations du cours des monnaies. Généralement, un dollar canadien plus fort par rapport au dollar américain fera grimper le Québec au classement. Ainsi, en 2014, année où le dollar canadien était plus fort qu'en 2015-2016, toujours selon l'ISQ, le Québec occupait le 27^e rang – plutôt que le 33^e – au classement, tout juste derrière la Finlande (23^e), la France (24^e), le Japon (25^e), le Royaume-Uni (26^e) et devant la Nouvelle-Zélande (28^e).

²⁷ Crédit Suisse Research Institute, *The Success of Small Countries*, 2014.

2. LES FINANCES PUBLIQUES D'UN QUÉBEC SOUVERAIN

Puisque le Québec actuel est riche et que son économie est très développée, il en serait de même pour un Québec souverain. Mais la force de l'économie québécoise ne libérerait pas le nouveau pays qu'il deviendrait de l'obligation de prendre de bonnes décisions en matière de finances publiques. Les finances publiques du nouveau pays pourraient donc être en santé, en

autant que les gouvernements en fassent une priorité et aient la volonté politique de faire les gestes nécessaires.

Cela étant, malgré cette évidence, de nombreuses études ont été menées dans le passé qui avaient pour objectif de porter un jugement sur la santé des finances publiques d'un Québec souverain.

2.1 Préliminaires

L'encadré 1 ci-après rappelle les principaux éléments de finances publiques du cadre fédéral actuel, lesquels découlent de la Constitution du Canada²⁸.

ENCADRÉ 1 – Finances publiques dans le cadre fédéral actuel

Les Québécois paient des impôts et taxes au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral.

Les Québécois reçoivent des services et des transferts du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral verse des transferts directement au gouvernement du Québec.

Les gouvernements du Québec et du Canada investissent en infrastructures, ce qui leur permet d'accumuler des actifs non financiers.

Les gouvernements du Québec et fédéral empruntent sur les marchés pour financer leurs investissements et parce qu'ils font des déficits. Ils ont également des obligations futures à l'égard de leurs employés, notamment pour les régimes de retraite. Les emprunts et les obligations futures de chacun des gouvernements constituent leur dette.

²⁸ Pour simplifier, je fais ici abstraction des gouvernements régionaux et municipaux.

Si le Québec devenait un pays souverain, le cadre fédéral actuel serait remplacé par un nouveau cadre plus simple présenté dans l'encadré 2.²⁹

ENCADRÉ 2 – Finances publiques dans un Québec souverain

Les Québécois paient des impôts et taxes au seul gouvernement du Québec.

Le gouvernement du Québec est seul à fournir des services et à verser des transferts aux Québécois.

Le gouvernement du Québec investit en infrastructure et il accumule des actifs non financiers.

Le gouvernement du Québec emprunte pour financer ses investissements et ses déficits et il a des obligations futures à l'égard de ses employés. Ses emprunts et ses obligations futures constituent sa dette.

Évidemment, nous disposons aujourd'hui d'une documentation abondante permettant de décrire et de comprendre les finances publiques des gouvernements du Québec et fédéral dans le cadre fédéral actuel. Les études qui ont été menées à travers le temps pour tenter de dresser un portrait des finances publiques

d'un Québec souverain ont été réalisées à l'aide de cette documentation. Partir des finances publiques actuelles, pour en arriver aux finances publiques du Québec souverain, n'est pas nécessairement simple. Pour y parvenir, il faut convenir d'un certain nombre de principes et formuler quelques hypothèses.

2.2 Analyses financières *pro forma*: principales hypothèses et implications

Les études ayant dressé le portrait des finances publiques d'un Québec souverain ont, pour la plupart, adopté l'approche des analyses financières *pro forma*.

Dans une telle approche, les états financiers d'un Québec souverain sont préparés en supposant que les anciens choix des gouvernements fédéral et québécois sont reconduits par le gouvernement d'un Québec souverain. En particulier, et cela est important, on suppose que les choix du passé du gouvernement fédéral sont maintenus dans un Québec souverain. Pour être parfaitement clair, il est supposé qu'une fois acquise la souveraineté:

- les montants d'impôts et de taxes récoltés par le gouvernement fédéral avant la souveraineté sont désormais récoltés, à l'identique, par le gouvernement du Québec souverain.
- les services offerts et les transferts versés aux Québécois par le gouvernement fédéral avant la souveraineté sont désormais offerts et versés, à l'identique, par le gouvernement du Québec souverain.

En revanche, en quittant le Canada, le Québec doit désormais financer son action gouvernementale de manière autonome. Il en découle que:

- dans un Québec souverain, le gouvernement fédéral canadien ne verse pas de transferts au gouvernement du Québec.

Ensuite, la plupart de ces analyses supposent que, dans le cadre fédéral actuel, il y a des pertes de ressources et d'argent qui découlent de la présence de deux gouvernements dans plusieurs domaines de compétence. Pour être précis, on évalue dans quelle mesure :

- un gouvernement d'un Québec souverain pourrait offrir, à moindre coût, l'ensemble des services actuellement offerts aux Québécois par les deux gouvernements, en raison de la fin de chevauchements inutiles et de gains d'efficacité.

²⁹ Dans cet encadré, il est fait abstraction des gouvernements régionaux et municipaux.

Enfin, dans ces analyses, on doit procéder au transfert, au Québec souverain, d'une partie des actifs et passifs du gouvernement fédéral. Ainsi, il est habituellement supposé que:

- les actifs non financiers du gouvernement fédéral localisés au Québec – ponts, aéroports, quais, ports, bases militaires, etc. – sont transférés au gouvernement du Québec souverain.
- une portion de la dette fédérale est transférée au Québec souverain, selon une clé de partage négociée entre le Québec et le Canada, et tenant possiblement compte de l'importance des actifs transférés.

Dans une analyse financière *pro forma*, les choix du passé peuvent être reconduits sur une longue période. Par exemple, supposons qu'on veuille dresser les états financiers du Québec souverain pour l'année en cours et pour les cinq prochaines années. On supposera alors que les politiques budgétaires et fiscales des gouvernements québécois et fédéral demeureront inchangées jusqu'à la fin de ces cinq ans. La source première de données sera les éditions les plus récentes de la documentation budgétaire et des *Comptes publics*, pour chacun des deux gouvernements. Et pour pouvoir décrire l'évolution des finances publiques à travers le temps, on fera des prévisions de revenus et de dépenses pour cinq (5) ans, en supposant qu'aucun changement ne sera apporté à la politique fiscale et budgétaire, et en fonction des prévisions de conjoncture économique publiées par les gouvernements et par le secteur privé.

Les analyses *pro forma* comportent bien sûr quelques avantages. Au premier chef, elles mesurent la capacité financière de l'État du Québec souverain à reconduire les choix actuels, ce qui est en soi très utile et peut permettre de

rassurer les citoyens sur la capacité du nouveau pays à assurer la continuation de certains transferts et services auxquels ils sont attachés. Ensuite, elles reposent en grande partie sur le passé, qui est déjà mesuré et documenté, et donc peu contestable. Avec de telles études, il y a donc probablement moins de prises pour la critique. On notera d'ailleurs que les études du passé n'ont pas été véritablement critiquées, notamment en raison de leur caractère *pro forma* et parce qu'elles étaient transparentes sur le plan méthodologique.

Cela étant, ces études s'éloignent tout de même de la réalité prévisible, en ce sens qu'aucun État ne maintient la même politique fiscale et budgétaire à travers le temps. D'une part, si les finances publiques d'un Québec souverain étaient déficitaires ou en surplus, il y aurait bien sûr moyen de changer la politique fiscale et budgétaire pour rétablir l'équilibre budgétaire. D'autre part, on ne fait pas la souveraineté pour ne rien changer. Or, en se restreignant à des analyses *pro forma*, on perd de vue que la souveraineté est avant tout une affaire d'autonomie et que les Québécois, en ayant leur propre pays, pourraient faire des choix fiscaux et budgétaires différents de ceux du Canada.

Il serait utile que ces choix possibles et différents d'un Québec souverain soient analysés, documentés et chiffrés, en complément des analyses *pro forma*. De telles analyses ajouteraient à notre compréhension en nous informant de ce que la souveraineté permettrait, notamment sur le plan financier. Malheureusement, ce type de travail n'a pas été mené récemment et ce manque constitue assurément l'une des faiblesses de l'argumentaire financier souverainiste. Il faudra un jour y remédier.

2.3 La nécessité de tenir compte de l'ensemble des éléments pertinents

Pour qu'une analyse de la santé des finances publiques d'un Québec souverain soit valide, elle doit être englobante et tenir compte de l'ensemble des éléments pertinents de la comptabilité publique.

Malheureusement, les opposants à la souveraineté ne tiennent pas compte de telles considérations. Ainsi, on les entend régulièrement soutenir que le Québec détient

présentement un solde financier négatif avec le Canada et qu'en conséquence, les finances publiques du Québec souverain seraient en mauvaise santé. Ce solde financier négatif auquel ils réfèrent provient des *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec*, lesquels sont publiés annuellement par l'Institut de la Statistique du Québec.

Par exemple, en consultant l'édition 2019 de cette publication³⁰, il sera permis de constater qu'en 2018, les revenus courants de l'administration fédérale au Québec s'élevaient à 60,1 milliards de dollars, alors que les dépenses courantes au Québec de cette même administration étaient de 73,0 milliards. Bref, selon un raisonnement fallacieux, le Québec accuserait un déficit de 12,9 milliards de dollars s'il devenait souverain.

Cet argument des opposants à la souveraineté comporte deux problèmes. *Premièrement*, la méthodologie utilisée pour produire ces chiffres n'est pas appropriée pour mesurer le véritable solde financier de l'administration fédérale au Québec³¹, puisqu'on impute au Québec des dépenses qui y sont effectuées mais qui ne lui profitent pas. Par exemple, les dépenses du gouvernement fédéral dans les bureaux de ses ministères situés à Gatineau sont imputées au Québec, alors que dans de nombreux cas, elles profitent à d'autres provinces. Autre anomalie : supposons que le gouvernement fédéral fasse construire en Nouvelle-Écosse un navire de la garde-côtière et que ce bateau patrouille le Saint-Laurent. Dans un tel cas, la dépense est attribuée au Québec – là où le bateau est utilisé – plutôt qu'à la Nouvelle-Écosse – là où le bateau a été construit. Bref, ce bateau est considéré comme une dépense fédérale au Québec, même si c'est la Nouvelle-Écosse qui a obtenu les emplois et les retombées économiques de sa construction. Il y a donc tout lieu de croire que ces chiffres mesurent mal les dépenses fédérales au Québec. Pour déterminer le véritable niveau de dépenses du gouvernement fédéral au Québec, il n'y a qu'une seule méthode valable : passer au peigne fin les comptes publics fédéraux et imputer au Québec les dépenses qui lui profitent véritablement. *Deuxièmement*, on ne peut se faire une idée juste des finances publiques du Québec souverain sans tenir compte de l'ensemble des éléments pertinents de la comptabilité publique. Or, quand on ne tient compte que des revenus et dépenses du gouvernement fédéral au Québec, on néglige

des éléments importants tels que les gains d'efficacité et les économies de chevauchements que permettrait la souveraineté, et la portion de la dette fédérale qui serait transférée au Québec souverain et le service de cette dette supplémentaire qui en résulterait.

S'il est erroné, incomplet, voire malhonnête de tirer des conclusions sur la base des *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec*, il est bien entendu possible de faire pire, et ce pire est toujours à la portée des fédéralistes, lesquels ne reculent généralement devant aucun procédé pour faire peur aux Québécois.

Ainsi les entend-on dire que le Québec souverain serait en banqueroute parce que dans le cadre fédéral actuel, il reçoit de la péréquation du gouvernement fédéral. Cela est évidemment faux, puisque la péréquation n'est qu'un élément parmi plusieurs dont il faut tenir compte pour en arriver à un portrait juste de la santé éventuelle des finances publiques d'un Québec souverain. Mais aussi faux et incomplet que soit cet argument, il faut reconnaître qu'il peut susciter des inquiétudes. Quel impact aurait donc la fin de la péréquation sur le Québec souverain ?

Le programme de péréquation est un programme fédéral en vertu duquel Ottawa verse des paiements aux provinces les moins riches pour que celles-ci puissent offrir des services publics équivalents à des taux de taxation équivalents.

Certains pensent que puisque nous recevons de la péréquation, c'est que nous sommes pauvres, que nous sommes des quêteux. Or, le Québec reçoit de la péréquation non pas parce qu'il est pauvre, mais parce que dans le club des provinces canadiennes, il y en a de très riches dont le sous-sol contient du pétrole. Pour bien le comprendre, imaginez un bar dans lequel on fait de la péréquation. Imaginez que dans le bar, il y a au départ neuf (9) personnes qui gagnent très bien leur vie – ça pourrait être des médecins, ou encore des joueurs de hockey

³⁰ Voir les Revenus (ligne 01), Dépenses (ligne 14) et Excédent ou déficit (ligne 28) de la colonne 2018 dans Institut de la statistique du Québec, *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, Édition 2019*, décembre 2019, Tableau 5.2, p. 66-67.

³¹ Les données publiées par l'ISQ dans les *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec* proviennent en fait des *Comptes économiques provinciaux et territoriaux* de Statistique Canada. Or, Statistique Canada affirme depuis longtemps que les données des *Comptes économiques provinciaux et territoriaux* ne sont pas appropriées pour savoir si une province gagne ou perd, sur le plan financier, à appartenir au Canada. Par exemple, West écrit : « [...] ces statistiques sont parfois utilisées de façon erronée pour tenter de déterminer qui sont les gagnants et les perdants nets au sein de la Confédération ». Voir S. West, *L'observateur économique canadien*, Statistique Canada – numéro 11-010, février 2007, p. 3.1-3.12.

professionnels. Personne ne penserait que ces neuf (9) personnes sont pauvres. Pourtant, si Bill Gates – fondateur de Microsoft et homme parmi les plus riches du monde – entre dans le bar, et qu'on se met à faire de la péréquation, les neuf médecins ou joueurs de hockey vont en recevoir ! Est-ce que ces neuf (9) personnes sont soudain devenues pauvres parce qu'elles reçoivent de la péréquation ? Évidemment pas. Ces personnes sont simplement beaucoup moins riches que Bill Gates. Il faut donc faire attention aux conclusions tirées du fait que le Québec reçoive de la péréquation.

Certains pensent par ailleurs qu'on ne pourrait pas se passer de la péréquation, que sans ce chèque fédéral, le Québec ne pourrait pas fonctionner. Cela est parfaitement ridicule.

D'abord, en 2019-2020, le programme de péréquation canadien représentait une dépense de 19,8 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral³². Dans le cadre de ce programme, le montant versé au Québec s'élevait à 13,1 milliards, ce qui est effectivement une somme importante³³. Mais il faut bien entendu tenir compte du fait que les Québécois contribuent par leurs impôts et taxes au financement des dépenses fédérales. Sur la base des *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec*, le gouvernement fédéral a récolté 18,1 % de ses revenus au Québec en 2018-2019³⁴. On peut donc en conclure que les Québécois paient pour 18,1 % du programme de péréquation de 19,8 milliards de dollars, soit 3,6 milliards. En soustrayant ce montant des 13,1 milliards reçus, on obtient le montant net de péréquation reçu par le Québec, soit 9,5 milliards.

Bien que ce montant soit une somme importante, il ne s'agit pas d'une impasse pour un Québec souverain. Par exemple, cette somme pourrait être compensée en grande partie par les économies réalisées en éliminant la bureaucratie fédérale coûteuse et inutile. Il a été estimé que les gains d'efficacité et la fin des doublons et chevauchements

permettraient des économies annuelles de 7,5 milliards de dollars³⁵. Considérant cela, le manque à gagner découlant de la disparition de la péréquation serait donc réduit à 2 milliards, un montant qui ne représente que 0,4 % du PIB du Québec en 2019. Il s'agit donc d'une somme qui pourrait être dégagée facilement par un réaménagement de la politique fiscale et budgétaire d'un Québec souverain.

Ce que nous recevons en péréquation, d'autres provinces le reçoivent sous forme d'investissements fédéraux qui leur permettent de développer leur économie. Par exemple, le gigantesque contrat fédéral d'achats et d'entretien de navires attribué à des entreprises de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse; les très importantes aides financières au secteur de l'automobile ontarien à la suite de la crise financière de 2008; les multiples et très importantes aides financières fédérales aux pétrolières de l'Ouest; le soutien à l'hydroélectricité de Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre du projet Muskrat Falls. On cherchera en vain un appui équivalent du gouvernement fédéral à l'économie québécoise, il n'y en a tout simplement pas, ni pour le secteur aéronautique, ni pour l'hydro-électricité ou les énergies vertes, ni pour le secteur forestier, ni pour la grappe émergente en intelligence artificielle, ni pour le secteur du jeu vidéo. Bref, pendant qu'il nous verse de la péréquation, le fédéral investit dans la création de richesses ailleurs au Canada. Il s'agit d'un marché de dupes pour le Québec.

Et plutôt que de recevoir un chèque de péréquation du gouvernement fédéral dans le Canada actuel, un Québec souverain pourrait utiliser les sommes actuellement payées en impôts et taxes à Ottawa – largement plus importantes que la péréquation – pour la mise en œuvre d'une politique économique 100 % québécoise, axée exclusivement sur les secteurs clés de notre économie, en fonction de nos priorités.

³² Ministère des Finances du Canada, *Portrait économique et budgétaire 2020*, Ottawa, juillet 2020, p. 138.

³³ Ministère des Finances du Québec, *Plan budgétaire 2020-2021*, Québec, mars 2020, p. F.142.

³⁴ Selon les *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec* (op. cit., p. 66-67), le gouvernement fédéral a récolté 60,1 milliards de dollars au Québec en 2018, alors qu'il avait récolté 332,2 milliards cette année-là dans l'ensemble du Canada selon le *Portrait économique et budgétaire 2020* (op. cit., p. 124). La part québécoise est donc de 18,1 %. Notons que sans l'abattement spécial du Québec, cette part augmente à 19,3 %, ce qui s'approche du poids économique du Québec dans le Canada.

³⁵ Stéphane Gobeil, *Un gouvernement de trop*, Montréal, VLB éditeur, 2012.

2.4 Les études les plus importantes

Plusieurs études sur les finances publiques d'un Québec souverain ont été menées depuis que la question nationale a gagné en importance dans les années 1960. Il ne peut être affirmé avec certitude que des études sur le sujet n'avaient pas été menées auparavant, mais il semble évident que le célèbre « Budget de l'An 1 » présenté par le Parti québécois en 1973 est à l'origine de bien des travaux réalisés par la suite³⁶.

Parmi toutes les études qui ont suivi, quatre d'entre elles méritent notre attention. Trois (3) de ces études ont recours à une même méthodologie *pro forma* complète, rigoureuse et transparente. Une quatrième se penche spécifiquement sur les économies pouvant être réalisées avec la souveraineté grâce aux gains d'efficacité et à l'élimination des doublons et des chevauchements.

2.4.1 Étude *pro forma* de la Commission Bélanger-Campeau, 1991

La plus importante des études *pro forma* est assurément celle menée dans le cadre de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec en 1991 (Commission Bélanger-Campeau) et intitulée *Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec*³⁷. Cette étude est importante pour deux raisons. D'abord parce qu'elle est le fruit d'une commission créée au lendemain de l'échec de l'Accord du lac Meech à l'initiative du Premier ministre Robert Bourassa dans un contexte non partisan. Comme cette étude est notamment le résultat d'une initiative d'un gouvernement fédéraliste, il est tout simplement impossible de prétendre que sa méthodologie ou ses conclusions ont été manipulées de quelque manière que ce soit par les souverainistes. Ensuite parce qu'elle a été réalisée par le Secrétariat de la Commission avec beaucoup de moyens, il en a résulté une étude rigoureuse et innovante sur le plan méthodologique, jamais sérieusement critiquée.

Cette étude de 1991 établissait donc, de manière transparente, une méthodologie permettant :

- de mesurer adéquatement les revenus récupérés d'Ottawa par un Québec souverain;

- de mesurer le niveau des dépenses supplémentaires que le Québec souverain devrait effectuer pour reproduire les dépenses d'Ottawa profitant au Québec;
- d'établir le bilan financier consolidé de l'administration fédérale – incluant celui de la Banque du Canada en l'absence d'une union monétaire³⁸ – et d'en déduire une clé de partage raisonnable et juste de la dette fédérale et des obligations fédérales en matière de régimes de retraite qui tiendrait compte des actifs transférés au Québec;
- d'établir en conséquence le niveau de la dette d'un Québec souverain et le service correspondant de cette dette;
- d'obtenir le solde budgétaire du Québec souverain.

Si la mesure juste des revenus récupérés et des dépenses supplémentaires d'un Québec souverain est importante et exige une méthodologie claire et un travail minutieux, elle demeure conceptuellement simple.

En revanche, la question du partage entre le Québec souverain et le Canada de la dette et des autres engagements de l'administration fédérale canadienne est plus complexe, et c'est sur cet enjeu que le Secrétariat de la Commission a innové en développant une méthodologie rigoureuse. Celle-ci vise à arrimer la part des passifs fédéraux transférés au Québec souverain à celle des actifs fédéraux qui

³⁶ Le budget de l'An 1 du Parti québécois, intitulé *Le vrai budget du Québec*, a été présenté par René Lévesque et Jacques Parizeau lors de la campagne électorale québécoise de 1973.

³⁷ La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec fut créée par l'Assemblée nationale du Québec à l'initiative du Premier ministre Robert Bourassa. Contrairement à la pratique, on retrouvait, parmi les commissaires, des non-élus, notamment ses deux coprésidents Michel Bélanger et Jean Campeau.

³⁸ L'hypothèse était que le Québec souverain continuerait d'utiliser le dollar canadien, mais sans que ne soit convenue formellement une union monétaire entre le Québec souverain et le reste du Canada. En conséquence, dans un tel scénario, le Québec souverain ne pourrait bénéficier d'une part des profits de la Banque du Canada.

lui reviendraient³⁹. Cette approche est conforme à la *Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de biens, archives et dettes d'État* de 1978 selon laquelle « [...] la dette d'État de l'État prédécesseur passe à l'État successeur dans une proportion équitable compte tenu, notamment, des biens, droits et intérêts qui passent à l'État successeur en relation avec cette dette d'État »⁴⁰.

Après avoir dressé le bilan financier consolidé de l'administration fédérale, l'étude concluait que le Québec souverain sortirait du Canada avec 18,5 % de l'ensemble des actifs de l'administration fédérale, et qu'en conséquence, il devrait assumer 18,5 % de la dette échue et des autres éléments de passifs, soit 56,814 milliards⁴¹. Ensuite, l'étude établit qu'un Québec souverain devrait assumer 13,3 % des comptes de retraite des employés fédéraux, ce qui représente une somme de 9,456 milliards de dollars⁴². Au total, le Québec souverain aurait donc à assumer une somme de 66,270 milliards – soit la somme de 56,814 milliards et de 9,456 milliards de dollars –, ce qui représente 17,5 % de l'ensemble des passifs de l'administration fédérale.

Cette étude n'évalua que très partiellement les économies pouvant être réalisées avec la souveraineté grâce aux gains d'efficacité

et à l'élimination des doublons et des chevauchements qui résulteraient de la disparition d'une couche inutile de bureaucratie fédérale. En se limitant à des rationalisations dans les dépenses du ministère fédéral du revenu et dans les frais de transports et de communication des employés fédéraux qui se joindraient à la fonction publique d'un Québec souverain, le Secrétariat de la Commission évaluait ces économies à 522 millions de dollars⁴³.

En définitive, l'étude concluait que le déficit budgétaire d'un Québec souverain en 1990-1991 s'élèverait à 9,3 milliards⁴⁴, soit 5,8 % du PIB du Québec de l'époque, alors que sa dette brute s'établirait à 63,9 % du PIB⁴⁵. Même si ces chiffres étaient plutôt élevés, ils n'étaient assurément pas inquiétants, d'autant qu'un Québec souverain aurait pu agir pour les résorber. L'étude concluait en effet que « [...] quels que soient les scénarios de partage des bilans de succession utilisés, le ratio dette/PIB du Québec serait comparable à celui de la plupart des pays industrialisés de même taille »⁴⁶. Selon cette étude rigoureuse et objective, les finances publiques d'un Québec souverain étaient donc viables en 1990-1991.

2.4.2 Étude du Secrétariat à la restructuration, 1994

La Constitution du Canada prévoit les domaines de compétence dans lesquels les deux ordres de gouvernement peuvent agir. Il y est par exemple prévu que les domaines de la santé, de l'éducation ou des affaires

municipales relèvent du provincial, alors que ceux de la défense nationale, de la monnaie ou du droit criminel relèvent du fédéral. Mais en pratique, invoquant un soi-disant pouvoir de dépenser⁴⁷, le gouvernement

³⁹ La Commission précise : « La méthode proposée dans ce document quant au partage des actifs et des passifs du gouvernement fédéral postule que la part de la dette fédérale due à des tiers, que le Québec accepterait d'assumer, serait égale à sa part de l'actif fédéral total. Ainsi, plus la part du Québec dans l'actif fédéral total est élevée, plus sa part de la dette sera importante. Il importe de préciser que c'est tout le bilan de succession d'États qui ferait l'objet de partage, pas seulement la dette. » Voir Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, « Analyse pro forma des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec », dans *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, Assemblée nationale du Québec, 1991, chap. 9, p. 421.

⁴⁰ Doc. N.U. A/Conf.117/14, 7 avril 1978, art. 40 § 1.

⁴¹ Selon la Commission, « [c]ette part de la dette s'établirait à 50 500 millions de dollars. À cela s'ajouterait un montant additionnel de 6314 millions de dollars provenant du partage des autres éléments du passif établi dans la même proportion. » : voir Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *op. cit.*, p. 430-431.

⁴² *Id.*, p. 433.

⁴³ *Id.*, p. 469.

⁴⁴ Soit 7,3 milliards de dollars de plus que le déficit de 2 milliards du Québec-province de l'époque.

⁴⁵ Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *op. cit.*, p. 484.

⁴⁶ *Id.*, p. 496.

⁴⁷ Le Québec n'a jamais reconnu l'existence d'un pouvoir fédéral de dépenser dans ses domaines de compétence.

fédéral engage systématiquement des dépenses dans quasiment tous les domaines de compétence provinciale. Par exemple, et même si ces domaines relèvent des provinces selon la Constitution, le gouvernement fédéral dépense des sommes importantes en santé et en éducation.

Il en résulte un indécent gaspillage de ressources. Car les deux gouvernements emploient et rémunèrent des dizaines de milliers de fonctionnaires travaillant sur des problématiques identiques, à l'analyse, au suivi, à la reddition de compte, à l'élaboration et à l'administration de programmes, à l'élaboration de formulaires, aux relations avec les clientèles, etc. On notera aussi que pour pouvoir agir, les deux gouvernements élaborent et adoptent des lois et des règlements dans certains cas contradictoires. Ils doivent également acquérir ou louer des équipements et des espaces de bureaux. Dans certains cas, ils doivent même procéder à des investissements onéreux en infrastructures. Il y a donc deux bureaucraties qui se superposent inutilement et qui coûtent très cher, comme on le verra.

La première et meilleure étude sur les coûts de la double couche de bureaucratie canadienne a été menée par le Secrétariat à la restructuration du gouvernement du Québec et rendue publique en 1995⁴⁸. À l'époque, il s'agissait de se préparer à l'éventualité de la souveraineté du Québec et de bien mesurer le vrai coût de fournir aux Québécois, à l'identique, les services fournis par le gouvernement fédéral. Cette étude complète et exhaustive fut menée par plus de 75 hauts fonctionnaires de tous les ministères du gouvernement du Québec, et notamment par « le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le Secrétariat aux affaires autochtones, le Secrétariat au développement des régions et 16 ministères du gouvernement du Québec »⁴⁹.

L'étude établit notamment qu'en 1994-1995, 24 milliards des 28,4 milliards de dollars des dépenses du gouvernement fédéral qui profitent au Québec sont en chevauchement – c'est plus de 80 % –, car elles sont effectuées

dans des domaines de compétence provinciale ou partagée⁵⁰. On ne se surprendra pas alors qu'il soit possible de réaliser des économies en éliminant une couche de bureaucratie. L'étude mesure précisément les économies réalisées avec la souveraineté grâce à l'élimination des coûts de chevauchements et aux gains d'efficacité d'une action gouvernementale menée par une seule bureaucratie.

Elle fait la distinction entre les chevauchements concurrentiels et complémentaires. Les chevauchements sont concurrentiels lorsque les programmes des gouvernements québécois et fédéral s'adressent à une même clientèle et utilisent les mêmes moyens d'action. Ils sont par ailleurs complémentaires lorsque les clientèles sont les mêmes, mais que les moyens d'action diffèrent, ou lorsque les clientèles diffèrent mais que les moyens d'action sont les mêmes.

Pour ce qui est des gains d'efficacité, ils peuvent découler de « réorganisation administrative du travail ou [de] réaménagement des programmes fédéraux et québécois » et ils « reflètent des économies que l'intégration de deux administrations publiques permettra d'effectuer tout en fournissant les mêmes services aux citoyens »⁵¹.

Avant de présenter les résultats, deux points méritent d'être mentionnés.

D'abord, l'étude ne s'attarde qu'aux coûts administratifs et ne tient pas compte des impacts économiques de la double bureaucratie. Car si l'intervention gouvernementale procure des bénéfices, elle génère aussi des coûts économiques résultant de distorsions dans les décisions des acteurs de l'économie. Par exemple, et tel qu'on le verra, la double bureaucratie du cadre fédéral impose des coûts administratifs supplémentaires et elle se traduit, en conséquence, par une fiscalité plus lourde, ce qui génère des coûts. Il est donc raisonnable d'affirmer que l'étude sous-estime les vrais coûts de la double bureaucratie.

Ensuite, l'étude suppose que les 69 670 employés fédéraux qui résidaient au Québec à l'époque seront tous intégrés à la fonction publique d'un Québec souverain, même si seulement 57 280 pourraient fournir les services

⁴⁸ Gouvernement du Québec, Sommaire des études sur la restructuration administrative, Secrétariat à la restructuration, septembre 1995.

⁴⁹ *Id.*, p. 1.

⁵⁰ *Id.*, p. 21.

⁵¹ *Id.*, p. 25-26.

offerts avant la souveraineté⁵². L'étude suppose que les congédiements ne sont pas possibles et qu'il faut trois (3) ans d'attrition – démissions, retraites, non-renouvellement de contrats d'employés occasionnels et décès – pour en arriver aux effectifs réduits et véritablement nécessaires. Les gains d'efficacité découlant de la souveraineté prennent donc trois ans avant de se matérialiser complètement.

Pour établir le vrai coût des services fédéraux à l'identique, l'étude établit dans un premier temps les dépenses des ministères

et organismes québécois et fédéraux dans 19 secteurs distincts. Elle détermine ensuite, dans chaque secteur, la part des dépenses fédérales profitant aux Québécois, puis l'ampleur des coûts de chevauchements, qu'elle soustrait. Enfin, elle évalue, pour chaque secteur, les gains d'efficacité qui pourraient être réalisés et les soustrait pour obtenir le vrai coût de fournir les services fédéraux à l'identique, en plus de maintenir les services déjà offerts par l'État québécois.

Tableau 1
Dépenses, coûts de chevauchements et gains d'efficacité dans le secteur Industrie, commerce, science, technologie, tourisme, 1994-1995, en millions de dollars

| | |
|---|--------------------|
| Dépenses fédérales profitant au Québec avant souveraineté | + 423 |
| Dépenses du gouvernement du Québec avant souveraineté | + 558 |
| <i>Dépenses devant être assumées par le Québec souverain, avant économies</i> | = 981 |
| Économies découlant de l'élimination des coûts de chevauchements | - 26 |
| Économies découlant des gains d'efficacité | - 27 |
| <i>Dépenses devant être assumées par le Québec souverain, après économies</i> | = 929 ^a |

Note a: Incluant un ajustement de + 1 million de dollars pour les nouvelles fonctions requises.

Source: Gouvernement du Québec, *Sommaire des études sur la restructuration administrative*, Secrétariat à la restructuration, septembre 1995, Tableaux 3.2, 4, 5.1, 5.4 et 5.5.

Dans le Tableau 1, les calculs du Secrétariat sont présentés pour l'un des 19 secteurs de l'administration gouvernementale, soit celui de l'Industrie, commerce, science, technologie, tourisme. On constate que le gouvernement d'un Québec souverain devrait, avant économies, engager des dépenses de 981 millions de dollars pour proposer les services offerts au Québec par les gouvernements fédéral et québécois avant la souveraineté. Mais en raison de coûts de chevauchements évalués à 26 millions qu'il est possible d'éliminer, et de gains d'efficacité de 27 millions qui pourraient être réalisés, on obtient une dépense après économies de 929 millions que devrait engager le gouvernement d'un Québec souverain dans ce secteur. On notera que le montant total des

économies réalisées grâce à la souveraineté s'élève à 53 millions de dollars, pour ce seul secteur.

Quand on fait le même exercice pour les 19 secteurs de l'administration publique, on arrive à des économies substantielles dont le détail est fourni au tableau 2. Sur la base des données budgétaires initiales, les coûts de chevauchement s'élevaient en 1994-1995 à 1,259 milliards de dollars et ceux-ci étaient très majoritairement concurrentiels – 900 millions sur 1259 millions, soit 71,5 %. L'étude apporte ensuite des ajustements qui permettent de tenir compte: (a) des changements apportés aux prévisions budgétaires des gouvernements en cours d'année 1994-1995; (b) des réductions possibles de personnels; et (c) des fonctions

⁵² *Id.*, p. 28.

requisés et non pertinentes⁵³. Au total, les coûts de chevauchements s'élèvent donc à 1,616 milliards de dollars. L'étude évalue par ailleurs que des gains d'efficacité de l'ordre de

1,039 milliards pourraient être réalisés. Au total, les économies que permettrait la souveraineté s'élèvent donc à 2,655 milliards de dollars.

Tableau 2 Coûts de chevauchements et gains d'efficacité, ensemble des secteurs, 1994-1995, en millions de dollars

| | |
|--|--------|
| Coûts de chevauchements sur la base des données budgétaires initiales | +1259 |
| Dont chevauchements concurrentiels | 900 |
| Dont chevauchements complémentaires | 359 |
| (a) Coûts de chevauchements supplémentaires découlant de la variation à la hausse des prévisions de dépenses | +157 |
| (b) Économie découlant des réductions de personnels | +203 |
| (c) Ajustement pour les fonctions requisés et non pertinentes | - 3 |
| <i>Coûts de chevauchements totaux</i> | = 1616 |
| <i>Gains d'efficacité</i> | + 1039 |
| Économies totales | = 2655 |

Source: Gouvernement du Québec, *Sommaire des études sur la restructuration administrative*, Secrétariat à la restructuration, septembre 1995, Tableaux 5. B, 5.E et 5.3.

Pour mettre en perspective ces sommes, notons simplement que les dépenses totales effectuées au Québec par les deux gouvernements, avant la souveraineté, s'élèvent à 57,193 milliards de dollars, alors qu'avec la souveraineté, grâce

à l'élimination de la bureaucratie fédérale coûteuse et inutile, ces dépenses seraient réduites de 2,655 milliards pour s'établir à 54,538 milliards⁵⁴, une réduction significative des dépenses de 4,6 %⁵⁵.

2.4.3 Étude *pro forma* du Parti québécois, 2005

L'étude publiée par le Parti québécois en 2005 sur les finances d'un Québec souverain est essentiellement une mise à jour de l'étude de la commission Bélanger-Campeau⁵⁶. Elle se distingue cependant de cette dernière par une innovation importante : elle tient compte de manière beaucoup plus complète des économies découlant de l'élimination des coûts de chevauchement et des gains d'efficacité, sur la base de l'étude du Secrétariat à la restructuration.

Ainsi, ayant mis à jour l'étude du Secrétariat à la restructuration, le Parti québécois conclut que pour l'année financière 2005-2006, les économies découlant de l'élimination de la double bureaucratie s'élèveraient à 2,667 milliards de dollars. L'étude prévoit cependant que ces économies ne seraient que graduellement réalisées sur trois ans.

Reprenant pour le reste la méthodologie de la commission Bélanger-Campeau, l'étude conclut que les finances publiques d'un Québec souverain seraient en santé: sur l'ensemble de

⁵³ Par exemple, quant aux fonctions requisés, l'étude constate que les sommes dépensées au Québec par le gouvernement fédéral à l'égard du Tribunal fédéral de la concurrence seraient insuffisantes pour assurer le fonctionnement d'un tribunal équivalent dans un Québec souverain. Dans ce cas précis, pour s'assurer que le Tribunal de la concurrence dispose d'un budget adéquat, l'étude ajuste à la hausse les dépenses d'un Québec souverain de 1,2 million. Par ailleurs, certaines sommes fédérales dépensées dans des fonctions ne sont tout simplement pas pertinentes dans un Québec souverain. C'est par exemple le cas du Commissaire fédéral aux langues officielles que le Québec souverain ne trouverait assurément pas nécessaire de recruter. Dans ce cas précis, l'étude ajuste à la baisse de 2,7 millions les dépenses. Au global, l'étude évalue à 233 millions les nouvelles fonctions requisés et à 230 millions les fonctions non pertinentes, pour une dépense supplémentaire nette de 3 millions de dollars. *Id.*, p. 24-25.

⁵⁴ Voir *id.*, tableau 5.E, p. 27.

⁵⁵ En proportion des dépenses fédérales imputables au Québec de 28 444 milliards de dollars, la réduction est de 9,3 %.

⁵⁶ François Legault, *Finances d'un Québec souverain*, Parti Québécois, 2005 *op.cit.*

la période de prévision, celui-ci enregistrerait des surplus budgétaires alors que le Québec-province aurait à vivre avec des déficits

budgetaires⁵⁷. Il n'y a donc aucun doute que les finances publiques d'un Québec souverain seraient viables (voir le tableau 3).

2.4.4 Étude *pro forma* de Maxime Duchesne, 2016

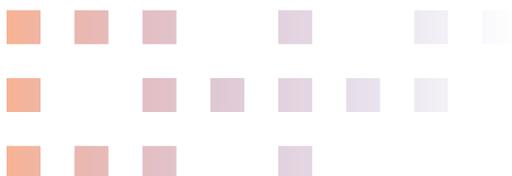
Le chercheur indépendant Maxime Duchesne a publié, en 2016, une étude intitulée *Finances d'un Québec indépendant*⁵⁸ dans laquelle il met à jour les études *pro forma* de la commission Bélanger-Campeau et du Parti québécois, avec la même méthodologie. L'étude dresse le portrait des finances publiques d'un Québec souverain pour l'année financière 2015-2016 et les suivantes.

Notons que le Fonds des générations – en vertu duquel des revenus dédiés servent au remboursement de la dette – a été créé en 2006. Le Fonds des générations n'existait donc pas lorsque les études de 1991 et 2005 ont été menées. Aux fins de comparaison avec les études précédentes, il faut en conséquence utiliser le solde budgétaire d'un Québec souverain avant versements au Fonds. Pour

l'année financière 2015-2016, un Québec souverain enregistrerait un déficit de 1,6 % du PIB de 2015⁵⁹. Ce déficit est non négligeable, mais il pourrait clairement être résorbé par des ajustements à la politique fiscale et budgétaire.

L'auteur estime et compare les dettes brute et nette d'un Québec souverain sur la base des données de l'OCDE. Il évalue que, pour 2014, le ratio dette brute sur PIB du Québec s'élève à 96 %, ce qui est mieux que celui de la moyenne des pays de l'OCDE qui s'établit à 112 %. Quant au ratio dette nette sur PIB, le Québec, à 69 %, est au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE⁶⁰.

Bref, tant les déficits que la dette d'un Québec souverain indiquent que les finances publiques d'un Québec souverain seraient en bonne santé (voir le tableau 3.3).



⁵⁷ Les déficits budgétaires du Québec-province se trouvent à la p. 7 de l'étude, alors que les surplus budgétaires du Québec souverain sont présentés à la p. 42.

⁵⁸ Maxime Duchesne, *Finances d'un Québec indépendant*, Montréal, L'Action Nationale Éditeur, 2016.

⁵⁹ Ibid., p.72. Le PIB nominal de 2015, s'élevant à 387 667 milliards de dollars, est tiré des *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec*, op. cit., p. 18-19.

⁶⁰ Maxime Duchesne, op. cit., p. 76.

Le Tableau 3 ci-après résume les trois (3) études *pro forma*.

Tableau 3
Résumé des études *pro forma* de 1991, 2005 et 2016

| | Étude de 1991 ^a | Étude de 2005 ^{b, d} | Étude de 2016 ^c |
|---|--|--|--|
| Économies découlant de l'élimination des coûts de chevauchement et de la réalisation de gains d'efficacité, en milliards de dollars | 1990-1991: 0,522 | 2005-2006: 0,889 2006-2007: 1,778 2007-2008: 2,667 | 2015-2016: 4,143 |
| Passifs fédéraux transférés au Québec souverain, en milliards de dollars et en proportion de l'ensemble des passifs fédéraux | 66,270, soit 17,5 % de l'ensemble des passifs fédéraux | 126,318, soit 18,2 % de l'ensemble des passifs fédéraux | 164,720, soit 17,0 % de l'ensemble des passifs fédéraux |
| Solde budgétaire d'un Québec souverain, en proportion du PIB nominal de l'année financière, en % | 1990-1991: - 5,8 | 2005-2006: + 0,5 2007-2008: + 0,9 2009-2010: + 1,4 | 2015-2016: -1,6 |
| Dettes d'un Québec souverain en proportion de son PIB, en % | Dettes brutes au 31 mars 1990: 63,9 | Non mesurée | Dettes brutes au 31 mars 2014: 96 Dettes nettes au 31 mars 2014: 69 |

Notes:

- ^a: Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, « Analyse *pro forma* des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec », dans *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, Assemblée Nationale du Québec, 1991, chapitre 9.
- ^b: François Legault, *Finances d'un Québec souverain*, Parti Québécois, 2005.
- ^c: Maxime Duchesne, *Finances d'un Québec indépendant*, Montréal, L'Action Nationale Éditeur, 2016.
- ^d: Dans l'Étude de 2005, les surplus budgétaires du Québec souverain, exprimés en dollars, sont présentés à la p. 42. Les PIB nominaux de l'époque utilisés pour calculer les pourcentages sont tirés des *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec*, *op. cit.*, p. 18-19. On a donc, pour 2005-2006, un surplus pour le Québec souverain de 1,324 milliards de dollars et un PIB de 2005 de 281,116 milliards, ce qui donne un surplus représentant 0,5 % du PIB. Pour 2007-2008, le surplus du Québec souverain s'élève à 2,843 milliards et le PIB de 2007 à 306,946 milliards de dollars, soit 0,9 % du PIB. Enfin, pour 2009-2010, le surplus du Québec souverain s'élève à 4,500 milliards et le PIB de 2009 à 315,540 milliards, un surplus représentant 1,4 % du PIB.

Aux trois époques, en s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, et à la lumière des soldes budgétaires et des ratios dette sur PIB des trois études, on arrive toujours à la même conclusion simple: les finances publiques d'un Québec souverain seraient viables et en santé.

Évidemment, cela ne veut pas dire que la gestion des finances publiques dans un Québec souverain ne serait pas exigeante. Car il faudrait notamment s'assurer d'engranger les économies découlant de l'élimination des chevauchements et de la réalisation des

gains d'efficacité. Ces économies sont à la fois réelles et réalisables, mais pour les engranger, il faudra que les décideurs fassent preuve de détermination et de rigueur.

Les études confirment que le Québec souverain prendrait son envol en bonne posture en matière de finances publiques. Et comme le Québec souverain serait riche et développé, il disposerait largement des ressources nécessaires pour s'assurer de les maintenir en santé.

2.5 Qu'advient-il des accords commerciaux ?

Le Canada est partie à de multiples traités internationaux sur le commerce et l'investissement⁶¹, en particulier aux traités adoptés sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'*Accord Canada*

États-Unis Mexique (ACÉUM) et une panoplie d'autres accords bilatéraux et multilatéraux. Ces accords établissent les règles du commerce entre le Canada et ses partenaires, en

⁶¹ Gouvernement du Canada. « Accords sur le commerce et l'investissement », 2021.

limitant notamment l'ampleur des barrières au commerce – tarifs douaniers et barrières non tarifaires.

Les provinces ont rarement été appelées à participer aux négociations de tels traités même si leur mise en application requiert qu'elles modifient certaines de leurs lois. Si, à la demande des Européens, les provinces ont formellement participé aux négociations du récent accord avec l'*Accord économique et commercial et global entre le Canada et l'Union européenne* (AECG), tel ne fut pas le cas par la suite pour l'ACEUM et pour le *Partenariat Transpacifique Global et Progressiste* (PTPGP). D'ailleurs, la ratification des traités internationaux demeure une compétence fédérale exclusive. Ces traités sont donc, au sens du droit international, des ententes qui lient le Canada à ses partenaires. Le Québec est lié à ces accords en tant qu'État fédéré du Canada.

Certains s'inquiètent qu'une rupture de nos liens politiques avec le Canada rompent nos liens commerciaux avec le reste du monde. Cette logique est quelque peu surprenante puisque, lors de la ratification de l'*Accord de libre-échange canado-américain* (ALÉ) et ensuite de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA), les politiciens québécois ont exercé énormément de pression pour que l'accord soit le plus complet possible. Le premier ministre Bernard Landry, entre deux mandats à l'Assemblée nationale du Québec, en a activement fait la promotion dans l'ensemble du Canada. Cela démontre non seulement l'importance de la continuité de ces accords pour un Québec souverain, mais la confiance qu'avaient les souverainistes de pouvoir en assurer la continuité.

2.6 Les accords commerciaux internationaux et la succession d'État

Commençons par l'évidence : le Canada est partie à des centaines de traités internationaux. Ces instruments couvrent tous les aspects des relations internationales, dont les enjeux commerciaux. Il va de soi que l'application de ces traités à un Québec souverain ne serait pas automatique: un important travail diplomatique et logistique devra être réalisé. De plus, il n'est pas certain que le nouvel État souverain et indépendant du Québec voudra maintenir sa qualité de partie à tous les traités que lie le Canada, et que les partenaires commerciaux actuels du Canada ne voudront pas saisir cette opportunité pour remettre certains traités à jour.

Bien que tout ne soit pas automatique, il y a tout de même des règles en matière de successions d'États. En droit international, la notion « d'État successeur » existe depuis des décennies. Dans le cas de l'accession du Québec à l'indépendance, le Québec serait l'État successeur et le reste du Canada serait l'État continuateur. La notion d'État successeur fut introduite en 1978 par la *Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités*⁶² dont l'article 34 §1 a) se lit comme suit:

Lorsqu'une partie ou des parties du territoire d'un État se séparent pour former un ou plusieurs États, que l'État

prédécesseur continue ou non d'exister;
a) tout traité en vigueur à la date de succession d'États à l'égard de l'ensemble du territoire de l'État prédécesseur reste en vigueur à l'égard de chaque État successeur ainsi formé.

Cet article prévoit donc qu'un Québec souverain serait lié par les traités auxquels Canada est partie. Cependant, le Canada, les États-Unis d'Amérique et d'autres partenaires ne sont ni signataires, ni parties à cette convention, et il n'est donc pas possible d'affirmer qu'ils en accepteraient les termes. En revanche, la convention pourrait assurément guider le Québec dans son processus d'accession à la souveraineté, comme d'ailleurs tout autre État nouvellement indépendant, car on aura besoin d'un outil juridique fonctionnel pour mener à bien la succession d'États.

Dans le cas où cette convention ne s'appliquerait pas, le Québec devrait faire un effort diplomatique important afin de conclure ses propres traités. Cela est heureux puisque si le Québec veut être souverain, c'est aussi pour pouvoir conclure ses propres traités ! Il est assez clair que pour certains des traités canadiens actuels, une renégociation sera nécessaire. Par exemple, les conventions fiscales entre le Canada et les États-Unis d'Amérique ne feront

⁶² [2005] 1946 Recueil des traités des Nations Unies 3.

pas l'objet d'une succession et ils devront être renégociées. Nous devons aussi demander à joindre le *Traité concernant les eaux limitrophes et les questions qui en découlent le long de la frontière entre les États-Unis et le Canada*. S'agissant de l'accession du Québec à l'ACÉUM, elle devra faire l'objet d'un vote au Sénat américain et au Congrès de l'Union mexicaine. Et bien sûr, nous poserons notre candidature pour devenir membre à part entière à l'Organisation mondiale du commerce, dont nous respectons d'ores et déjà les normes, traités et conventions⁶³.

Devrons-nous renégocier et vouloir devenir partie aux autres traités qui lient le Canada ? Fort probablement ! Devrons-nous faire table rase du passé et repartir à zéro ? Évidemment pas ! Affirmer, comme l'ont déjà fait des fédéralistes, qu'un Québec souverain ne pourrait pas être partie à plusieurs traités est tout simplement ridicule. Car nous viserons notamment à intégrer des traités bilatéraux ou multilatéraux dont les termes sont déjà écrits et auxquels le Québec est actuellement lié en tant que province du Canada. Il est donc extrêmement probable que dans la grande majorité des cas, le Québec souverain s'ajoute simplement à la liste des parties à ces traités.

Quant à la capacité du Québec de négocier des accords commerciaux et de faire valoir son point de vue, elle ne fait aucun doute. D'abord

parce que le Québec a déjà développé un fort réseau de contacts et de représentations à l'international, institutions héritières de la doctrine Gérin-Lajoie. Ensuite, le Québec siège déjà au sein de plusieurs organisations internationales, par exemple l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Enfin, bien que la ratification formelle des traités relève présentement du gouvernement fédéral, leur application exige l'adoption par les États parties de lois aux fins de leur mise en oeuvre. Au Canada, plusieurs de ces changements législatifs doivent être adoptés par les provinces. Le Québec a en conséquence déjà une forte expertise en matière d'accords commerciaux.

Les États concluent des traités depuis des millénaires et cela ne changera pas lorsque le Québec deviendra un pays souverain. Même si la succession des traités n'est pas automatique, il irait de l'intérêt du Canada et de tous nos autres partenaires d'établir des relations diplomatiques et de conclure des traités avec le Québec. D'ailleurs, notons que le Canada lui-même est un pays qui a réussi, dans le passé, à s'établir comme un joueur diplomatique significatif malgré sa faible population et sa puissance militaire limitée. D'autres petits pays, comme la Suède ou la Suisse, sont bien établis dans l'univers diplomatique. Rien n'empêchera le Québec de faire de même.

2.7 Un intérêt à conclure

On a souvent tendance à réduire l'enjeu de la continuité des accords commerciaux à la question juridique. Or, les avantages économiques découlant ces accords sont importants et le désir de les préserver amènera la grande majorité de nos partenaires commerciaux à vouloir leur continuité. Car sans continuité, des secteurs économiques majeurs pourraient être mis à mal, au Québec, bien sûr, mais aussi chez nos partenaires commerciaux.

Il existe des raisons fondamentales expliquant l'existence d'accords de libre-échange. Le libre-échange est, à tout le moins en théorie, ce qu'on appelle un « jeu à somme positive ». En permettant aux divers pays de se spécialiser, ceux-ci deviennent plus productifs dans les secteurs où ils ont un avantage comparé. La libre circulation des biens et, avec

l'avènement de l'ère numérique, des services, permet ensuite à tous les pays d'améliorer, en moyenne, leurs conditions de vie. Ce potentiel de spécialisation et de gains à l'échange ne disparaîtra pas avec l'avènement d'un Québec souverain. Nos partenaires actuels auront toujours avantage à commercer avec nous et, donc, à négocier et à conclure des ententes de libre-échange.

Ajoutons à cela le fait que notre économie est déjà très intégrée à celle de l'Amérique du Nord. La fabrication d'un grand nombre de produits nécessite plusieurs étapes de production. Dans bien des cas, les entreprises québécoises ne sont qu'un maillon dans des chaînes internationales de production où on retrouve des entreprises du reste du Canada, des États-Unis et d'autres pays. En se coupant du Québec,

⁶³ Voir la discussion dans Charles N. Brower et Abby Cohen Smutny, « The Effect of the Independence of Quebec upon Treaties and Agreements with the United States of America », *American Review of Canadian Studies*, vol. 27, n° 1, 1997, p. 51-61.

le Canada contribuerait donc à asphyxier ses propres entreprises. Plus généralement, le Canada priverait ses propres consommateurs de biens fabriqués au Québec, et ses propres entreprises de leurs clients québécois.

La géographie milite aussi très fortement en faveur de la conclusion d'une entente économique entre le Québec souverain et le Canada pour assurer la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux. Le commerce intérieur du Canada requiert en effet que des volumes importants de marchandises puissent être transportés à travers le Québec par camion, par train ou par la voie maritime du Saint-Laurent. En quoi serait-il avantageux, pour Ottawa, de nourrir un conflit commercial avec le Québec, alors que l'accès physique à notre territoire est nécessaire pour faire circuler des quantités importantes de marchandises entre l'Ontario et les provinces de l'Atlantique ? Il est difficilement concevable que le Canada décide de se priver de la Voie maritime du Saint-Laurent ou qu'il demande à ses entreprises de faire un détour onéreux par les États-Unis d'Amérique. Bref, une accord Québec-Canada apparaît tout simplement incontournable.

Advenant un référendum gagnant, il va donc de soi que le Québec et le Canada auraient besoin de se reconnaître mutuellement, de régulariser leurs relations et de s'assurer que les navires continuent de passer dans la voie maritime, que les trains ne s'arrêtent pas à notre frontière et que les camions continuent d'emprunter librement l'autoroute Transcanadienne, incluant la portion Transquébécoise. L'accession du Québec à l'indépendance ne libérerait pas celui-ci donc pas de la nécessité de partager des institutions avec le Canada. Celui-ci demeurerait un de nos deux grands partenaires commerciaux, l'autre étant bien sûr les États-Unis d'Amérique.

Plusieurs propositions avaient été formulées à cet égard en 1980 dans le livre blanc du gouvernement de René Lévesque⁶⁴. Cet ouvrage établissait les contours de ce que serait une éventuelle « souveraineté-association ». L'objectif de cette démarche était de remplacer le fédéralisme par une souveraineté accompagnée d'une panoplie d'ententes bilatérales avec le Canada. Ces ententes auraient été conclues d'égal à égal, soustrayant le Québec à la domination politique canadienne, tout en conservant ses liens économiques avec le Canada.

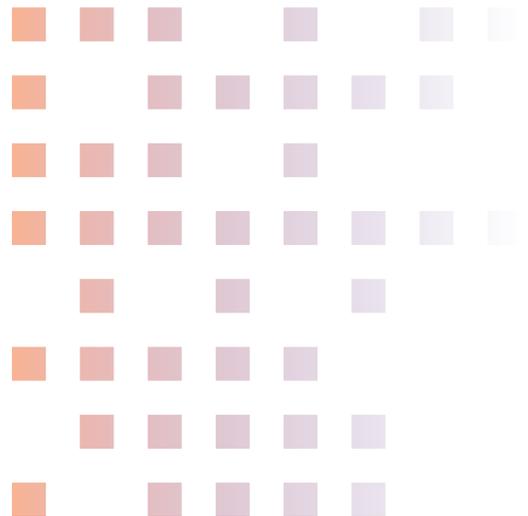
⁶⁴ Gouvernement du Québec (1979), *La nouvelle entente Québec-Canada, Proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal : la souveraineté-association*, Ministère du conseil exécutif, Éditeur officiel du Québec.

Si certains ont, à l'époque, jugé que l'expression « souveraineté-association » était contradictoire, force est de constater que les institutions décrites par le gouvernement Lévesque sont aujourd'hui chose réelle dans beaucoup de pays souverains, à commencer par ceux de l'Union européenne qui prennent volontairement part à des associations et à des institutions supranationales dont ils peuvent se retirer.

Le gouvernement Lévesque prévoyait que certaines lois québécoises et canadiennes pourraient être harmonisées. On peut aujourd'hui penser à des éléments de notre fiscalité – par exemple les taxes sur la valeur ajoutée –, à la réglementation des transports ou encore à certaines règles environnementales. D'autres champs d'action gouvernementale pourraient, eux, être régis par des institutions communes. Ainsi, le Canada prend déjà part à certaines de ces institutions avec les États-Unis d'Amérique, par exemple la Commission

mixte internationale sur les eaux limitrophes. Il va de soi que le Québec pourrait en faire partie et qu'un tel modèle pourrait être appliqué à d'autres secteurs. Dans tous les cas, il ne s'agirait cependant pas de fédéralisme puisque les seules lois en vigueur sur le territoire québécois seraient votées par l'Assemblée nationale du Québec et que nos ententes bilatérales avec le Canada ou d'autres partenaires ne seraient pas constitutionnalisées. Le Québec pourrait s'en retirer.

Pour conclure, rappelons que le lien entre le politique et l'économie a profondément changé depuis la création de la fédération canadienne. En 1867, il apparaissait nécessaire de créer une union politique pour assurer la pérennité et le développement d'un marché intérieur. Ce lien est aujourd'hui inversé: les nations plus petites ont maintenant l'opportunité d'accéder à leur liberté politique tout en bénéficiant, grâce à des traités, aux vastes marchés internationaux.



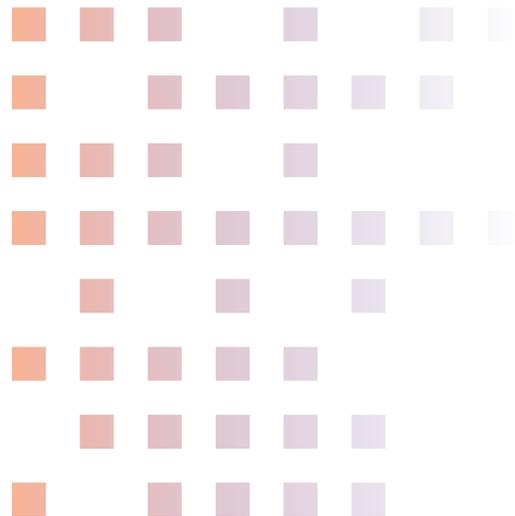


3. CONCLUSION

Il y a une manière simple de conclure la présente note de recherche, qui est de répondre à la question (implicitement) posée dans son titre : Oui, la souveraineté du Québec est faisable !

En effet, tout laisse croire que le Québec souverain serait riche et que ses finances publiques seraient en santé. Bien sûr, puisque la souveraineté reste à faire, on n'en a pas aujourd'hui la preuve formelle – on ne peut malheureusement pas « démontrer » ce qui ne s'est pas encore produit. Mais la richesse du

Québec et la santé de ses finances publiques reposent aujourd'hui sur un ensemble de facteurs fondamentaux qui seront encore présents au lendemain de notre accession à la souveraineté. Ces facteurs fondamentaux sont notre assurance que nous prospérerons en tant que pays souverain.



4. BIBLIOGRAPHIE

- Acemoglu, Daron, Simon Johnson, et James A. Robinson (2005), « Institutions as a Fundamental Cause of Long-Run Growth », Chapitre 6 de Philippe Aghion et Steven F. Durlauf, Éditeurs, *Handbook of Economic Growth*, Volume 1, Partie A, pages 385-472, Elsevier.
- Acemoglu, Daron et James A. Robinson (2012), *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*, New York, Crown Business.
- Beine, Michel et Serge Coulombe (2007), « Economic Integration and the Diversification of Regional Exports: Evidence from the Canadian-US Free Trade Agreement », *Journal of Economic Geography*, volume 7, numéro 1, pages 93-111.
- Brower, Charles N. et Abby Cohen Smutny (1997), « The Effect of the Independence of Quebec upon Treaties and Agreements with the United States of America », *American Review of Canadian Studies*, volume 27, numéro 1, p. 51-61.
- Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (1991), « Analyse *pro forma* des finances publiques dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec », dans *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, chapitre 9, Assemblée Nationale du Québec.
- Crédit Suisse Research Institute (2014), *The Success of Small Countries*.
- Duchesne, Maxime (2016), *Finances d'un Québec indépendant*, L'Action Nationale Éditeur.
- Fortin, Mario (2001), « Mise-à-jour de l'étude « La question de l'emploi au Québec : La photo et le film » », 58 pages, mise-à-jour de l'étude de Pierre Fortin (1991), « La question de l'emploi au Québec : La photo et le film », dans *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, volume 1, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Assemblée Nationale du Québec, pages 167-241.
- Fortin, Pierre (1991), « Les conséquences économiques de la souveraineté du Québec : analyse exploratoire », Commission parlementaire d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté, *Quatrième partie : Les implications de la mise en œuvre de la souveraineté : les aspects économiques et les finances publiques*, Assemblée Nationale du Québec, pages 591-629.
- Fortin, Pierre (1991), « La question de l'emploi au Québec : La photo et le film », dans *Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*, volume 1, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Assemblée Nationale du Québec, pages 167-241.
- Fortin, Pierre, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2013), « L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux », *Interventions Économiques*, volume 47.
- Gagnon, Alain-G. et Jean-Denis Garon (2019), « Constitutional and non-constitutional asymmetries in the Canadian federation: an exploration into the policy fields of immigration and manpower training », dans Patricia Popelier and Maya Sahadzic, Éditrices, *Constitutional Asymmetries in Multinational Federalism: Managing Multinationalism in Multi-Tiered Systems*, Palgrave Macmillan
- Gobeil, Stéphane (2012), *Un gouvernement de trop*, Montréal, VLB éditeur.
- Gouvernement du Canada (2021), « Accords sur le commerce et l'investissement ».
- Gouvernement du Québec (1979), *La nouvelle entente Québec-Canada, Proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal : la souveraineté-association*, Ministère du conseil exécutif, Éditeur officiel du Québec, 118 pages.
- Gouvernement du Québec (1995), *Sommaire des études sur la restructuration administrative*, Secrétariat à la restructuration, septembre.

- Gouvernement du Québec (2016), *Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 : Cap sur les États-Unis*.
- Institut de la statistique du Québec (2019), *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, Édition 2019*, décembre.
- Institut de la Statistique du Québec (2020), « Comparaisons internationales ».
- Institut de la statistique du Québec (2021), *État du marché du travail au Québec : Bilan de l'année 2020*, Gouvernement du Québec.
- International Monetary Fund (2018), *Government Finance Statistics: Yearbook 2018*, Washington DC.
- Lefebvre, Étienne (2020), « Le grand écart franco-allemand », *Les Échos*, 15 janvier.
- Legault, François (2005), *Finances d'un Québec souverain*, Parti Québécois, 2005.
- Ministère de l'Éducation du Québec (2021), *Le taux de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes : méthodologie*, Gouvernement du Québec.
- Ministère des Finances du Canada (2020), *Portrait économique et budgétaire 2020*, Ottawa, juillet, page 138.
- Ministère des Finances du Québec (2020), *Plan budgétaire 2020-2021*, Gouvernement du Québec, mars.
- Mouvement Desjardins (2020), « The Structural Transformation of Quebec and Other Provincial Economies in the last 60 years », 13 pages.
- North, Douglass C. (1990), *Institutions, Institutional Change, and Economic Performance*, New York, Cambridge University Press.
- OCDE Données (2020), *Déficit des administrations publiques*.
- Organisation des Nations Unies (1978), *Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de traités*, [2005] 1946 Recueil des traités des Nations Unies 3
- Organisation des Nations Unies (1983), *Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de biens, archives et dettes d'État*, Doc. N.U. A/Conf,117/14, 7 avril 1983.
- Ouellet, Martin (2015), « La souveraineté serait une catastrophe pour l'économie, selon Couillard », *L'Actualité*, 14 mars.
- Statistique Canada (2017), « Measuring Canadian Exports Diversification ».
- Statistique Canada (2018), « Indicateurs de l'éducation au Canada : Une perspective internationale, 2018 », *Le Quotidien*, 11 décembre.
- West, S. (2007), *L'observateur économique canadien*, Statistique Canada – numéro 11-010, février, pages 3.1-3.12.

